

**Assemblée générale**

Distr. générale
27 novembre 2001
Français
Original: espagnol

Cinquante-sixième session

Points 121 et 128 de l'ordre du jour

**Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif
et financier de l'Organisation des Nations Unies****Corps commun d'inspection****Rapport de la Cinquième Commission**

Rapporteur : M. Santiago Wins (Uruguay)

I. Introduction

1. À sa 3e séance plénière, le 19 septembre 2001, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-sixième session les questions intitulées « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies » et « Corps commun d'inspection », et de les renvoyer à la Cinquième Commission.

2. La Cinquième Commission a examiné ces points à ses 4e, 5e et 28e séances, les 8 et 9 octobre et le 19 novembre 2001. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (A/C.5/56/SR.4, 5 et 28).

3. Pour l'examen de ces points, la Commission était saisie des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Gestion des bâtiments : pratiques de certaines organisations du système des Nations Unies pertinentes pour la rénovation du Siège de l'ONU » (A/56/274) et observations du Secrétaire général sur ce rapport (A/56/274/Add.1);

b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection sur les politiques et pratiques en matière d'utilisation des services de sociétés-conseils privées dans les organisations du système des Nations Unies (A/54/702);

c) Note du Secrétaire général transmettant ses observations et celles du Comité administratif de coordination sur le rapport du Corps commun d'inspection



relatif aux politiques et pratiques en matière d'utilisation des services de sociétés-conseils privées dans les organisations du système des Nations Unies (A/55/979).

II. Examen des propositions

A. Projet de résolution A/C.5/56/L.3

4. À la 28e séance, le 19 novembre, le représentant du Botswana, coordonnateur des consultations officieuses relatives aux points 121 et 128, a présenté au nom du Président un projet de résolution intitulé « Gestion des bâtiments : pratiques de certaines organisations du système des Nations Unies pertinentes pour la rénovation du Siège de l'ONU » (A/C.5/56/L.3).

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/56/L.3 sans le mettre aux voix (voir par. 8, projet de résolution I).

B. Projet de résolution A/C.5/56/L.4

6. À la 28e séance, le 19 novembre, le représentant du Botswana, coordonnateur des consultations officieuses relatives aux points 121 et 128, a présenté au nom du Président un projet de résolution intitulé « Rapport du Corps commun d'inspection sur les politiques et pratiques en matière d'utilisation des services de sociétés-conseils privées dans les organisations du système des Nations Unies » (A/C.5/56/L.4).

7. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/56/L.4 sans le mettre aux voix (voir par. 8, projet de résolution II).

III. Recommandations de la Cinquième Commission

8. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution ci-après :

Projet de résolution I

Gestion des bâtiments : pratiques de certaines organisations du système des Nations Unies pertinentes pour la rénovation du Siège de l'ONU

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Gestion des bâtiments : pratiques de certaines organisations du système des Nations Unies pertinentes pour la rénovation du Siège de l'ONU¹ » et les observations y relatives du Secrétaire général²,

¹ A/56/274.

² A/56/274/Add.1.

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport approfondi présenté en temps opportun par le Corps commun d'inspection¹;
2. *Fait sien* le rapport du Corps commun d'inspection et prie le Secrétaire général de tenir pleinement compte des recommandations et conclusions qui y figurent lors de l'élaboration du plan-cadre d'équipement, sans préjuger de l'examen qu'elle consacrera au rapport du Secrétaire général sur ce plan;
3. *Décide* de reprendre l'examen du rapport du Corps commun d'inspection et des observations y relatives du Secrétaire général² lorsqu'elle examinera le rapport du Secrétaire général sur le plan-cadre d'équipement demandé à la section IV de sa résolution 55/238 du 23 décembre 2000.

Projet de résolution II
Rapport du Corps commun d'inspection sur les politiques
et pratiques en matière d'utilisation des services
de sociétés-conseils privées dans les organisations du système
des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 55/232 du 23 décembre 2000 et 55/247 du 12 avril 2001,

Ayant examiné le rapport du Corps commun d'inspection sur les politiques et pratiques en matière d'utilisation des services de sociétés-conseils privées dans les organisations du système des Nations Unies³ et la note du Secrétaire général présentant ses observations et celles du Comité administratif de coordination sur ledit rapport⁴,

1. *Approuve* les éléments figurant aux paragraphes b) et d) de la recommandation 1, ainsi que les recommandations 2, 3, 4 et 5 du Corps commun d'inspection³;
2. *Invite* le Secrétaire général et les organisations participantes du système des Nations Unies à prendre pleinement en compte les dispositions pertinentes de ses résolutions 55/232 et 55/247, s'agissant des points soulevés aux paragraphes a) et c) de la recommandation 1 et dans les recommandations 6, 7 et 8 du Corps commun d'inspection, lorsqu'ils ont recours aux services de sociétés-conseils privées.

³ A/54/702.

⁴ A/55/979.